



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Epuration: Ile-de-France

Question écrite n° 29991

Texte de la question

Reponse. - L'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne relève de divers distributeurs dont les deux principaux - la ville de Paris et le syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) - exploitent à la fois les eaux de la Marne et de la Seine. Compte tenu de la fréquence des pollutions accidentelles de ces deux fleuves, il a d'abord été envisagé de relier les usines de Saint-Maur (exploitée par la ville de Paris) et de Choisy-le-Roi (exploitée par le SEDIF) par une conduite d'une capacité de 300 000 mètres cubes par jour permettant d'alimenter, à la demande, chacune de ces deux usines soit en eau de Marne, soit en eau de Seine (alors qu'actuellement l'usine de Saint-Maur ne dispose que d'une prise en Marne et celle de Choisy que d'une prise en Seine). Les restrictions budgétaires des années 1983 à 1985 ont conduit le maître d'ouvrage à ajourner la réalisation du projet (conçu en 1981-1982). Depuis lors, la situation a évolué : le SEDIF qui dispose de trois centres de production (Méry-sur-Oise : 270 000 mètres cubes par jour), Neuilly-sur-Marne : 600 000 mètres cubes par jour et, sur la Seine, celui de Choisy-le-Roi : 800 000 mètres cubes par jour a décidé, fin 1985, d'abandonner le projet de liaison d'eau brute Marne-Seine et de renforcer les conduites d'eau filtrée reliant ses usines de Neuilly et Choisy : la conduite existante d'une capacité de 300 000 mètres cubes par jour sera « doublée » par une conduite d'une capacité de 200 000 mètres cubes par jour ce qui accroîtra d'autant la capacité d'échange entre les secteurs alimentés respectivement en eau de Marne et en eau de Seine. Au passage, cette nouvelle conduite sera interconnectée avec les conduites qui alimentent Paris à partir de l'usine de Saint-Maur et à partir de l'usine d'Ivry. Parallèlement à cela, la ville de Paris va doter son usine d'Ivry-sur-Seine, déjà alimentée par une prise en Seine, d'une prise d'eau en Marne. Ces travaux sont menés activement : la nouvelle conduite reliant les secteurs « Marne » et « Seine » du SEDIF entrera en service au milieu de l'année prochaine ; le report en Marne de la prise d'eau de l'usine d'Ivry sera opérationnel dès le début de 1988 et complètement achevé au milieu de 1988. Ces dates de mise en service sont à rapprocher de celles de la mise en service industriel de la tranche I de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine prévue pour fin 1987, et celle de la tranche II prévue pour fin 1988. Ces réalisations, indépendamment du service qu'elles pourraient rendre en cas de pollution éventuelle de la Seine engendrée par la centrale de Nogent-sur-Seine, joueront en fait un rôle essentiel face aux risques, malheureusement trop fréquents, de pollution due à un accident banal de transport ou à un dysfonctionnement d'établissement industriel ou du complexe - collecteurs, relevements, station d'épuration - de Valenton dont les rejets s'effectuent en Seine en amont de la prise d'eau de l'usine d'Ivry.

Texte de la réponse

Reponse. - L'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne relève de divers distributeurs dont les deux principaux - la ville de Paris et le syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) - exploitent à la fois les eaux de la Marne et de la Seine. Compte tenu de la fréquence des pollutions accidentelles de ces deux fleuves, il a d'abord été envisagé de relier les usines de Saint-Maur (exploitée par la ville de Paris) et de Choisy-le-Roi (exploitée par le SEDIF) par une conduite d'une capacité de 300 000 mètres cubes par jour permettant d'alimenter, à la demande, chacune de ces deux usines soit en eau de Marne, soit en eau de Seine (alors

qu'actuellement l'usine de Saint-Maur ne dispose que d'une prise en Marne et celle de Choisy que d'une prise en Seine). Les restrictions budgétaires des années 1983 à 1985 ont conduit le maître d'ouvrage à ajourner la réalisation du projet (conçu en 1981-1982). Depuis lors, la situation a évolué : le SEDIF qui dispose de trois centres de production (Méry-sur-Oise : 270 000 mètres cubes par jour), Neuilly-sur-Marne : 600 000 mètres cubes par jour et, sur la Seine, celui de Choisy-le-Roi : 800 000 mètres cubes par jour a décidé, fin 1985, d'abandonner le projet de liaison d'eau brute Marne-Seine et de renforcer les conduites d'eau filtrée reliant ses usines de Neuilly et Choisy : la conduite existante d'une capacité de 300 000 mètres cubes par jour sera « doublée » par une conduite d'une capacité de 200 000 mètres cubes par jour ce qui accroîtra d'autant la capacité d'échange entre les secteurs alimentés respectivement en eau de Marne et en eau de Seine. Au passage, cette nouvelle conduite sera interconnectée avec les conduites qui alimentent Paris à partir de l'usine de Saint-Maur et à partir de l'usine d'Ivry. Parallèlement à cela, la ville de Paris va doter son usine d'Ivry-sur-Seine, déjà alimentée par une prise en Seine, d'une prise d'eau en Marne. Ces travaux sont menés activement : la nouvelle conduite reliant les secteurs « Marne » et « Seine » du SEDIF entrera en service au milieu de l'année prochaine ; le report en Marne de la prise d'eau de l'usine d'Ivry sera opérationnel dès le début de 1988 et complètement achevé au milieu de 1988. Ces dates de mise en service sont à rapprocher de celles de la mise en service industriel de la tranche I de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine prévue pour fin 1987, et celle de la tranche II prévue pour fin 1988. Ces réalisations, indépendamment du service qu'elles pourraient rendre en cas de pollution éventuelle de la Seine engendrée par la centrale de Nogent-sur-Seine, joueront en fait un rôle essentiel face aux risques, malheureusement trop fréquents, de pollution due à un accident banal de transport ou à un dysfonctionnement d'établissement industriel ou du complexe - collecteurs, relevements, station d'épuration - de Valenton dont les rejets s'effectuent en Seine en amont de la prise d'eau de l'usine d'Ivry.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29991

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1987, page 5098

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 255